

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-6-8
Séance du vendredi 4 juillet 2008

Programme Départemental d'Aide à l'Electrification 2008 Opérations "au coup par coup" - 2ème liste (C021 - Chapitre 204)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I - 6ème/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 - Equipements Ruraux (C02) - Electrification Rurale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'attribuer, dans le cadre du Programme d'Aide à l'Electrification 2008, opérations "au coup par coup" (2ème liste), les subventions suivantes :

- 8 692 € à la Société OLAGRI-SARL à MULHOUSE pour une plate-forme de compostage à WITTENHEIM,
- 6 036 € à la Société AGRIVALOR à EGUISHEIM pour une plate-forme de compostage sur le même ban,
- 7 360 € à l'EARL de la KRUTENAU à NIEDERENTZEN pour un puits d'irrigation à HIRTZFELDEN,
- 4 540 € à l'EARL OBRECHT à KUNHEIM (opération groupée) pour deux puits d'irrigation à BIESHEIM,
- 2 292 € à l'EARL MEYER à OTTMARSHEIM pour un puits d'irrigation sur le même ban.

Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 204 - nature 2042 - fonction 74.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTNER